

# Commune de Rocquemont

## Réunion Publique

### *Assainissement Non Collectif*

25 avril 2025



# Introduction du Maire de Rocquemont

## Elisabeth RANSON

# Sommaire

1. Qu'est-ce l'assainissement non collectif ?
2. La réhabilitation des assainissements individuels
  - a) L'étude de définition de filière
  - b) Les travaux de mise en conformité
3. Les aides financières
4. Le calendrier

# 1. Qu'est-ce l'assainissement non collectif?

# 1. Qu'est-ce l'assainissement non collectif ?

**Par l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié le 7 mars 2012:**

« Toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées au titre de l'article R214-5 du Code de l'Environnement des immeubles ou parties d'immeubles **non raccordées à un réseau public** de collecte des eaux usées »

« Les installations d'assainissement non collectif ne doivent pas porter atteinte à :

- ✓ la salubrité publique,
- ✓ la qualité du milieu récepteur,
- ✓ la sécurité des personnes,

« Elles ne doivent pas présenter de risques pour la santé publique. »

# 1. Qu'est-ce l'assainissement non collectif ?

## Composition d'un assainissement :

- **Collecte** (Regard / Té de visite)
- **Prétraitement** (Fosse septique / Bac à graisses / Fosse toutes eaux)
- **Traitement** (Classiques / Filières compactes / Micro-stations)
- **Exutoire** (Milieu hydraulique superficiel / Infiltration)

# 1. Qu'est-ce l'assainissement non collectif ?

## Les types de traitements

Systèmes classiques :

- **Tranchée d'épandage** à faible profondeur,
- **Lit d'épandage** à faible profondeur,
- **Filtre à sable drainé ou non-drainé,**
- **Terre d'infiltration,**

Systèmes agréés :

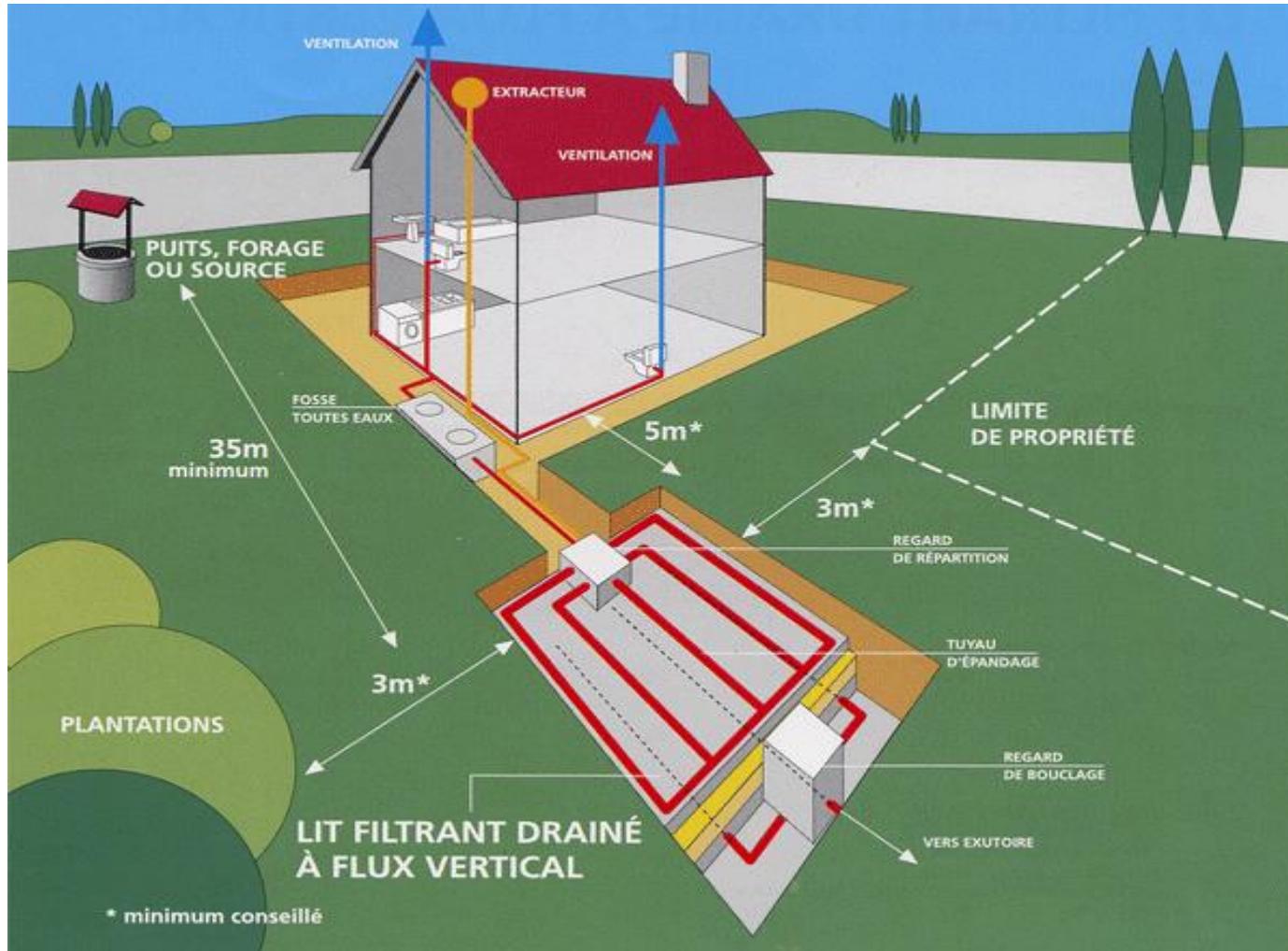
- **Filtres compacts**
- **Microstations**



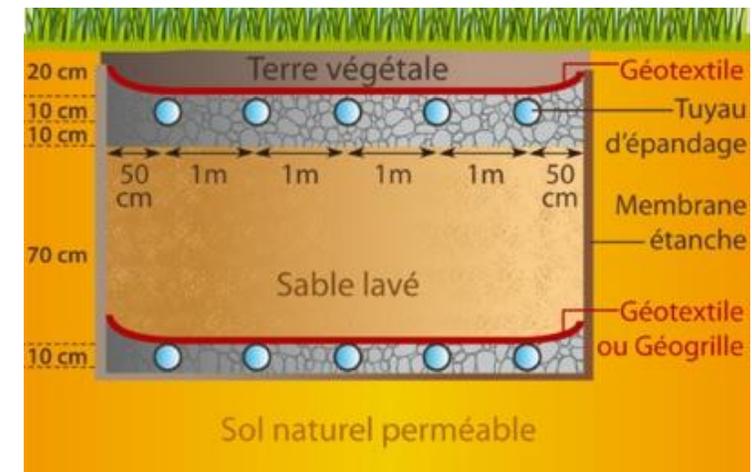
**Le choix technique et les modalités d'exécution seront définis par votre étude de définition de filière**

# 1. Qu'est-ce l'assainissement non collectif ?

*Exemple : le filtre à sable drainé (ou lit filtrant drainé)*

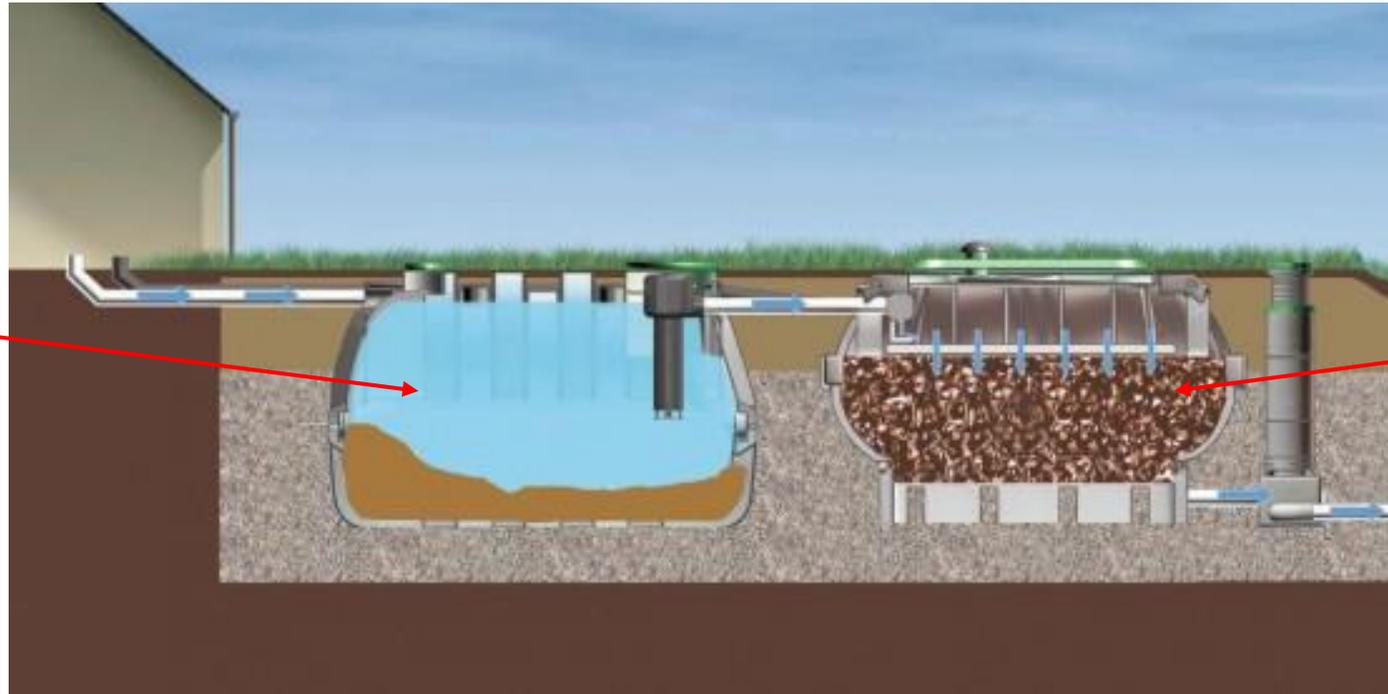


Vue en coupe du filtre à sable drainé



# 1. Qu'est-ce l'assainissement non collectif ?

*Exemple : le filtre compact*

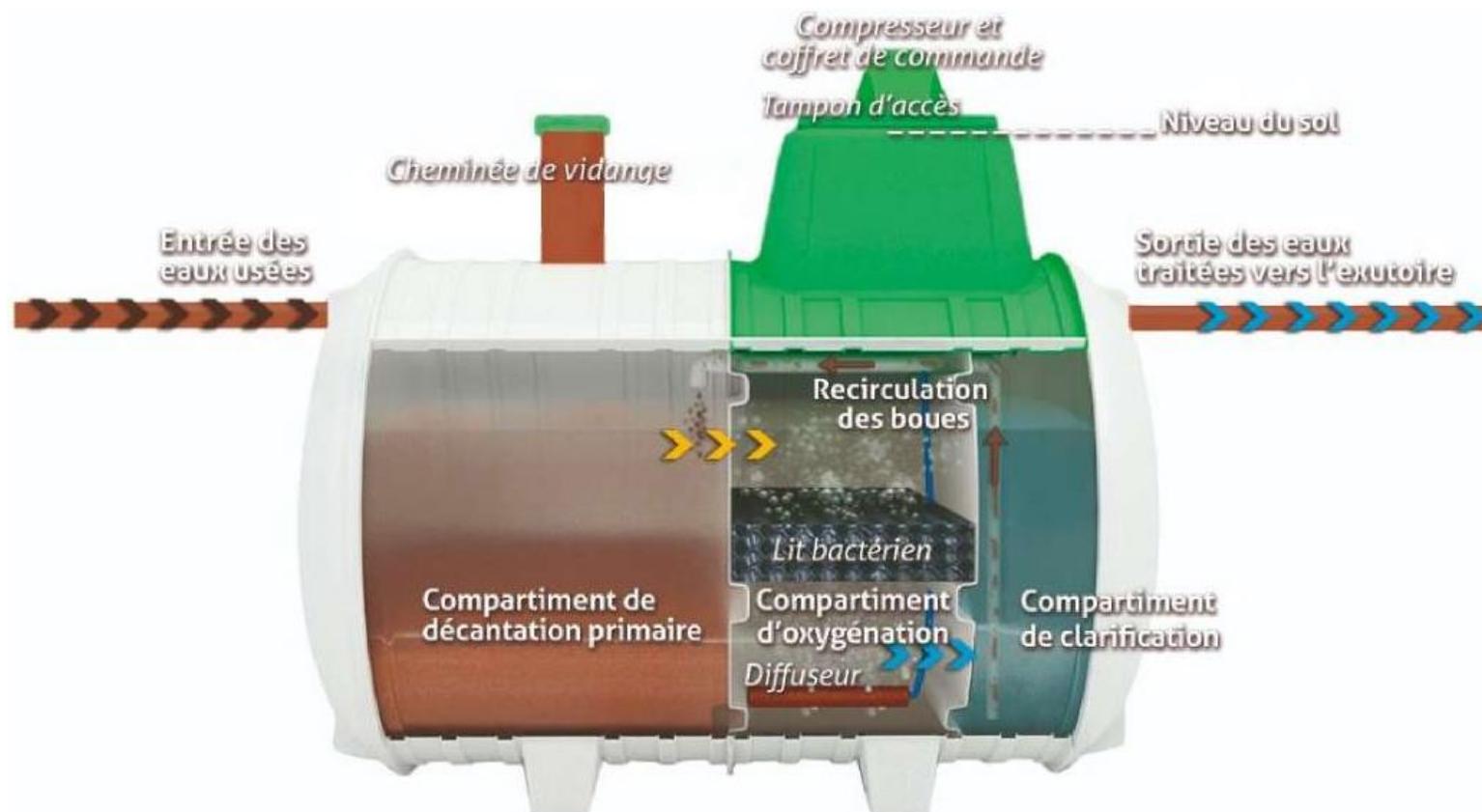


Fosse toutes eaux

Filtre compact avec  
média filtrant

# 1. Qu'est-ce l'assainissement non collectif ?

Exemple : la microstation



# 2. La réhabilitation des assainissements non-collectifs

1<sup>ère</sup> étape : L'étude de définition de filière

## 2. La réhabilitation des assainissements non-collectifs

### Opération de réhabilitation groupée:

Sur demande des propriétaires et par décision du conseil municipal de la commune, la Communauté de Communes du Pays de Valois devient maître d'ouvrage délégué.

- Elle lance l'opération : choix du bureau d'études et de l'entreprise de travaux,
- Elle demande les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Oise,
- Elle fait payer le coût de l'étude et des travaux restant à charge (déduction faite des subventions) au propriétaire.

**Cette opération est basée sur le volontariat**

# 2. La réhabilitation des assainissements non-collectifs

## 1<sup>ère</sup> étape : L'étude de définition de filière

### Qui est concerné?

- Tous les propriétaires d'une installation d'assainissement jugée non-conforme (priorité 1 ou 2)

### Pourquoi?

- Afin de définir avec l'utilisateur le type d'assainissement non collectif adapté à l'habitation, aux contraintes de terrain et de surface.
- Le bureau d'études réalise des **sondages** et des **essais de perméabilité** qui définissent la nature du sol. Il dessine des **plans** et propose un **chiffrage de travaux**.

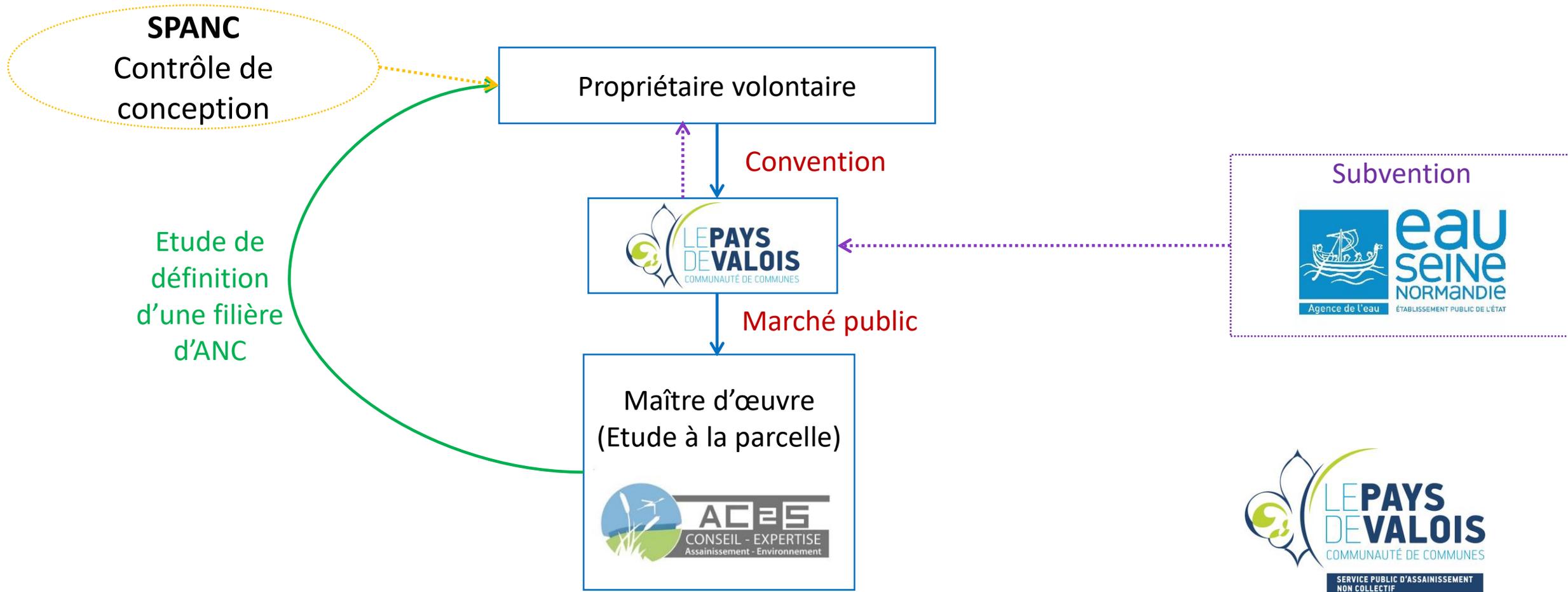
### Par qui?

- Par le bureau d'études [AC2S, Sébastien SELLIÈRE](#) qui a été retenu par la Communauté de Communes, sous forme d'un marché public et qui réalisera les études de définition de filière



# 2. La réhabilitation des assainissements non-collectifs

Étape 1 : réalisation d'une étude de définition d'une filière d'assainissement



# Étude de définition de filière par



## Moyens humains



# Étude de définition de filière par

## Moyens matériels

### Tarière manuelle



### Test de Porchet



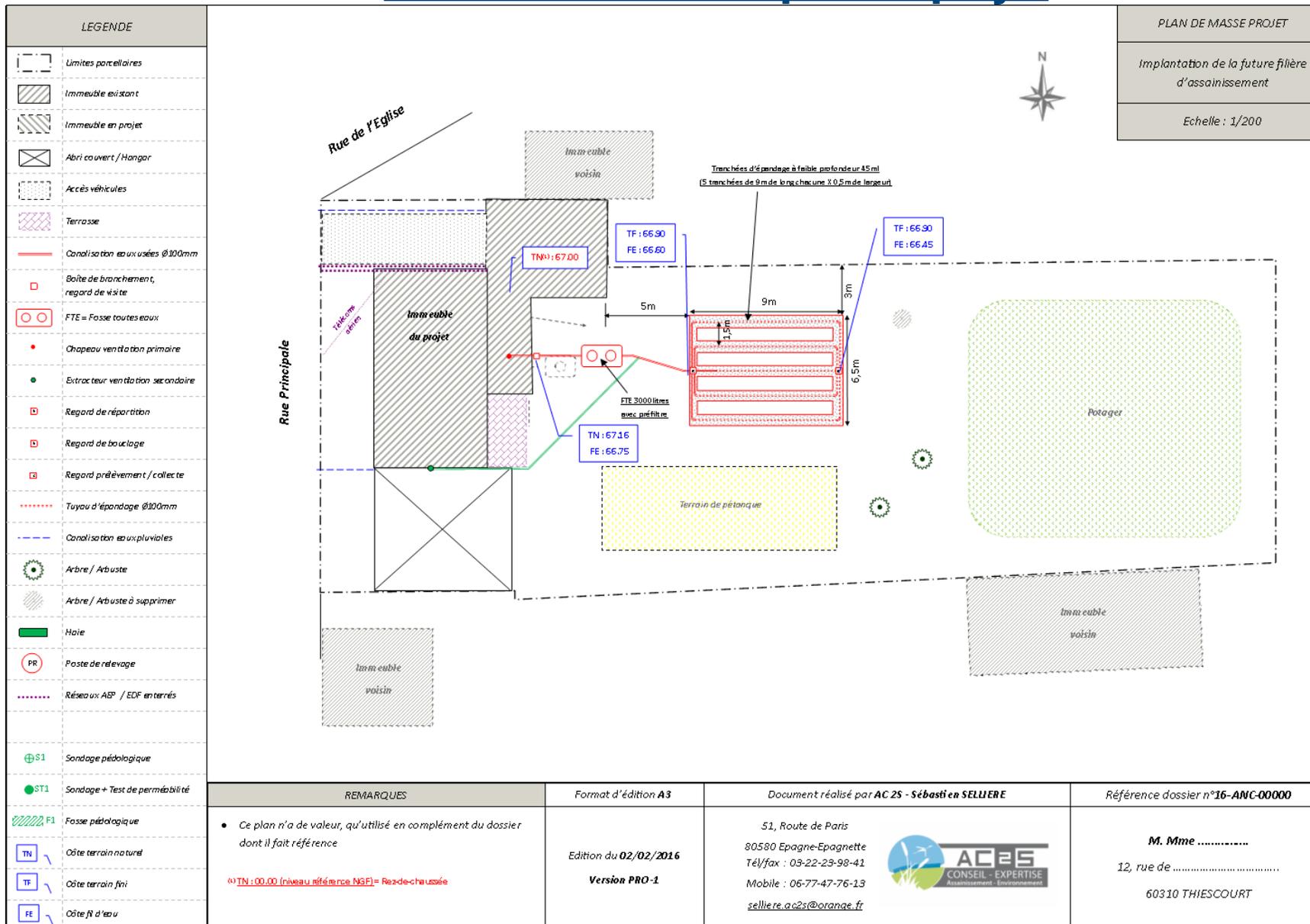
### Altimètre / décamètre





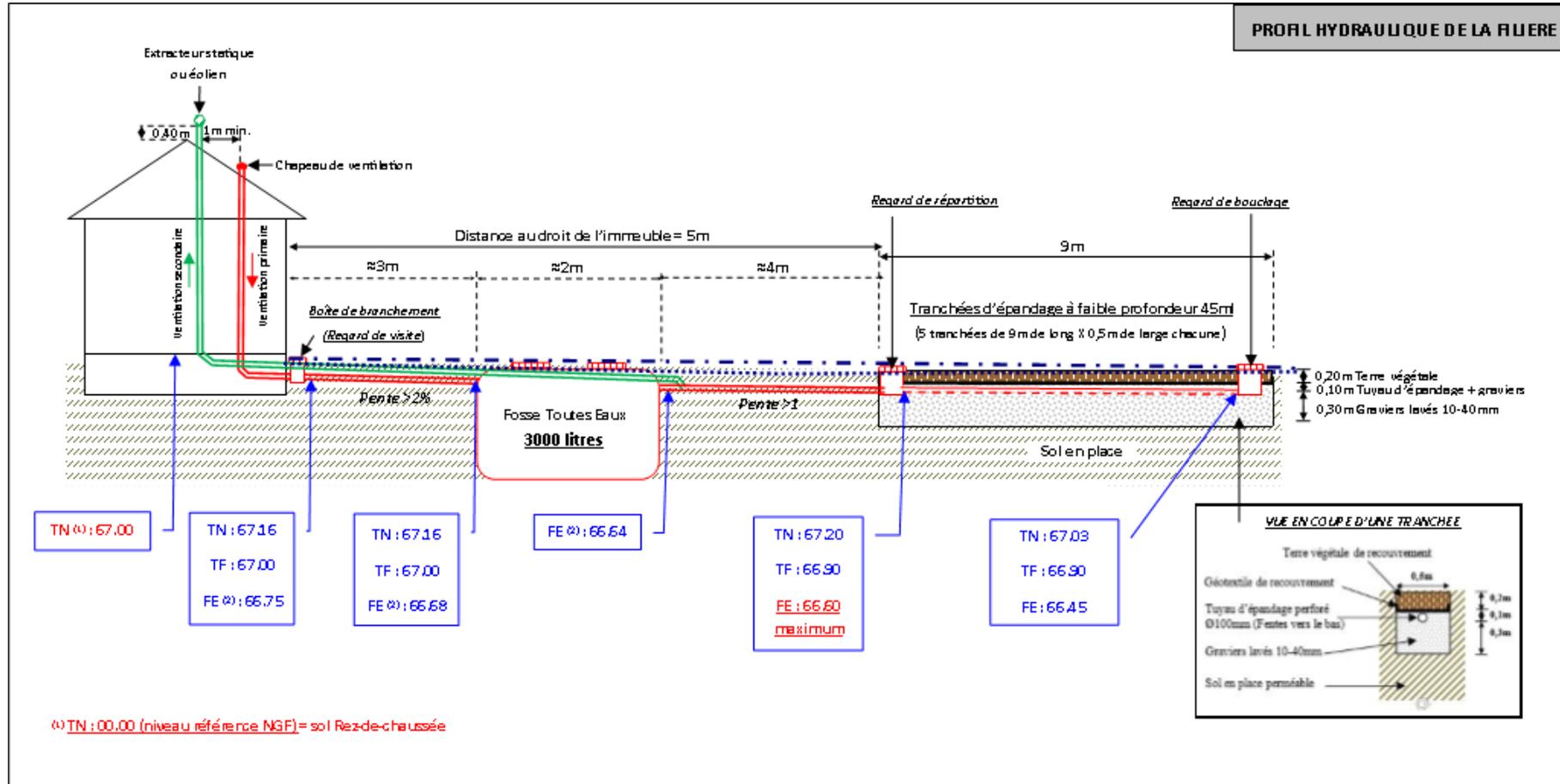
# Étude de définition de filière par

## Contenu de l'étude : plan de projet



# Étude de définition de filière par

## Contenu de l'étude : plan en coupe



LEGENDE	ANC / Etude préalable (AVP / PRO)	DATE édition / VERSION	Référence dossier n°16-ANC-00000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- - - Terrain Naturel</li> <li>..... Terrain Fini</li> <li>TN \ Côte Terrain Naturel</li> <li>TF \ Côte Terrain Fini</li> <li>FE \ Côte Fil-d'eau</li> </ul>		<p>02/02/2016</p> <p>Version PRO-1</p>	<p>M. Mme .....</p> <p>12, rue de .....</p> <p>60310 THIESCOURT</p>

# Étude de définition de filière par

## Contenu de l'étude : annexe financière



N° Prix	Designation des travaux	Unité	Quantité	Prix total Ea & H.T.
<b>PREPARATION DU CHANTIER</b>				
1	Recherche et dégagement des sorties d'eaux usées, des ouvrages existants et des croisements de réseaux	Forfait	1	
2	Vidange des ouvrages existants (jusqu'à 4000 litres)	Forfait	1	
4	Démantèlement des ouvrages existants	Forfait	1	
<b>COLLECTE DES EAUX USEES</b>				
7-2	Regard 30 X 30 cm avec tampon hydraulique fonte ou composite	Unité	2	
<b>PRETRAITEMENT</b>				
<b>DISPOSITIFS DE PRETRAITEMENT / TRAITEMENT "Filières agréées"</b>				
12-1-1	Dispositif de traitement agréé de type Filtre compact d'une capacité de traitement jusqu'à 4 EH	Forfait	1	
15-1-1	Ventilations fosse toutes eaux /dispositifs de traitement agréés - Canalisation PVC Ø 100 enterrée	ml	7	
15-2	Canalisation PVC Ø 100 en élévation fixée sur mur (Couleur adaptée au support et anti-UV)	ml	9	
15-4	Extracteur statique pour ventilation secondaire (Couleur adaptée au support et anti-UV)	Unité	1	
<b>CANALISATIONS DE RACCORDMENT</b>				
16-1-1	Canalisation gravitaire Ø 100 (CR4) à la mini-pelle / tractopelle	ml	16	
<b>EXUTOIRE</b>				
20-1	Puits d'infiltration - Le mètre linéaire de 0 à 10m	ml	10	
<b>DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES</b>				
<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES / REMISES EN ETAT</b>				
47	Engazonnement	m²	70	
58	Plan de recollement	Forfait	1	
SOUS-TOTAL H.T.				
Divers et imprévus 10%				
TOTAL H.T.				
T.V.A. 10%				
<b>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</b>				
<b>Frais annexes</b>				
Frais de huisserie (TTC - TVA 20%)				
Frais de maîtrise d'Œuvre (Piquetage, suivi de chantier, réception des travaux) (TTC - TVA 10%)				
SPANC (frais de gestion, contrôle conception, contrôle de bonne exécution) (Prix net - non soumis à la TVA)				
<b>TOTAL FRAIS ANNEXES TTC</b>				
<b>Détail des aides potentielles</b>				
Agence Eau Seine Normandie (AESN) (TTC) - <b>Forfait maximum de 6000 € T.T.C.</b>				
Conseil départemental de l'Oise				
<b>TOTAL AIDES (T.T.C.)</b>				
<b>Détail financier</b>				
Montant total des travaux + frais annexes (TTC)				
Montant total des aides potentielles (TTC)				
<b>Montant des travaux à financer après déduction des aides potentielles</b>				

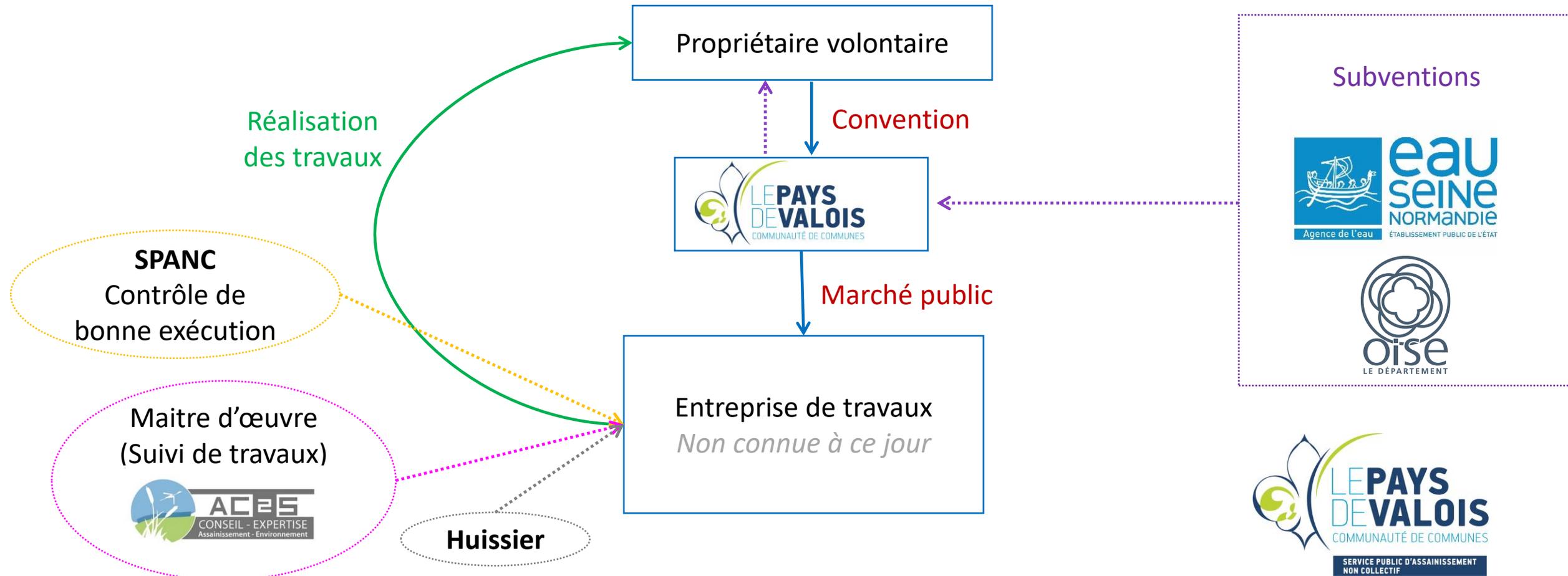


# 2. La réhabilitation des assainissements non-collectifs

2<sup>ème</sup> étape : Les travaux de mise en conformité

# 2. La réhabilitation des assainissements non-collectifs

## Étape 2 : réalisation des travaux



## 2. La réhabilitation des assainissements non-collectifs



**Avant les travaux**  
(Constat d'huissier et piquetage des travaux)



**Pendant les travaux**  
(Suivi de chantier du maître d'œuvre et contrôle du SPANC)



**Après les travaux**  
(Procès-verbal de réception du chantier)

## 2. La réhabilitation des assainissements non-collectifs



Pendant les travaux



Après les travaux

# 3. Les aides financières

# 3. Les aides financières

## Assainissements non collectifs éligibles:

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	NON	OUI	
<input type="checkbox"/> Absence d'installation <input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	<b>Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique</b> * Mise en demeure de réaliser une installation conforme * Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
	<b>Installation non conforme &gt; Danger pour la santé des personnes</b> <b>Article 4 - cas a)</b> * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	<b>Installation non conforme</b> <b>Article 4 - cas c)</b> * Travaux dans un délai de 1 an si vente	<b>Installation non conforme &gt; Danger pour la santé des personnes</b> <b>Article 4 - cas a)</b> * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente	<b>Installation non conforme &gt; Risque environnemental avéré</b> <b>Article 4 - cas b)</b> * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente
	<b>défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs</b> * Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		

Priorité 1 (P1) =

Priorité 2 (P2) =

Priorité 3 (P3) =

Subventions  
Agence de l'Eau et  
Département de l'Oise

# 3. Les aides financières

Conditions d'éligibilités fixées par l'Agence de l'Eau:

- **Commune prioritaire** (sur la liste établie par l'Agence de l'Eau)
- **Habitations existantes situées en zonage d'assainissement non collectif**
- **Installations non-conformes**
- **Opération groupée**

# 3. Les aides financières

## ETUDE de définition de filière d'assainissement non collectif



Agence de l'Eau Seine Normandie :

**Subvention de 80% sur le TTC par étude**

*Coût de l'étude par le marché de la Communauté de Communes (bureau d'études AC2S, Sébastien SELLIERE) **hors subventions : 500 € TTC**  
Montant de la subvention Agence de l'Eau : 360 € par étude*

**Participation forfaitaire de la commune de Rocquemont : 50€ par étude**

**Reste à charge pour le propriétaire: 90 € TTC**



# 3. Les aides financières

## TRAVAUX de réhabilitation d'assainissement non collectif:



- Agence de l'Eau Seine Normandie :  
Forfait de 7 200€ dans la limite du montant des travaux  
+ Forfait complémentaire de 350€ soit un total de **7 550€**



- Département de l'Oise :  
Forfait de **1 250€** par installation réhabilitée

**Total de  
8 800€**

**Autres aides possibles** (démarche personnelle): **selon condition de ressources**

**ANAH** (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

**Département de l'Oise** - service Amélioration de l'Habitat (1700€)

**Caisses de retraite**

**Eco prêt à taux zéro**



# 3. Les aides financières

## Synthèse financière de l'opération:

Dépenses	Recettes
Étude = <b>90€</b>	<b>80%</b> d'aides pour les études
Contrôle de conception du SPANC = <b>150€</b>	<b>7 550€</b> de subvention pour les travaux par l'Agence de l'Eau
Suivi de chantier par le Maître d'œuvre = <b>495 €</b>	<b>1 250 €</b> de subvention pour les travaux par le Département de l'Oise
Constat d'huissier <i>(en moyenne entre 150 et 250€)</i>	<i>Autres aides possibles selon conditions de ressources</i>
Contrôle de bonne exécution du SPANC = <b>180€</b>	
Travaux par l'entreprise retenue par la Communauté de Communes <i>(en moyenne entre 12 000€ et 25 000€)</i>	

# 4. Le calendrier

# 4. Le calendrier

Étapes	Dates prévisionnelles
Réunion publique	25 avril 2025
Envoi des conventions ETUDE	mai 2025
Retour des conventions ETUDE	<b>Jusqu'au 30 juin 2025</b>
Réalisation des études	Été / Automne / Hiver 2025
Attribution du marché de TRAVAUX	Hiver 2025/2026
Retour des conventions TRAVAUX	
Demande de subventions TRAVAUX	
Contrôle de conception du SPANC	Automne / Hiver 2025
Réalisation des TRAVAUX	<b>Démarrage Printemps 2026</b>

ETUDE

TRAVAUX



**Merci de votre attention**